

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR
MME XIMENA HINRICHS OYARCE

GREFFIÈRE

DU

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

SUR LES

QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DU TRIBUNAL

À LA

TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA

Monsieur le Président,

Je suis honorée d'avoir l'occasion de présenter à la Réunion des États Parties

Dépenses renouvelables (partie A)

8. En ce qui concerne la partie A (Dépenses renouvelables), je tiens à souligner que cette partie du projet de budget a été établie d'une manière générale sur la base d'une croissance globale zéro. Pour ce qui est du Greffe, on fera remarquer que depuis l'exercice 2015-2016 ses effectifs se sont maintenus à 38. Je signale cependant que la récente augmentation de l'activité judiciaire du Tribunal a occasionné une hausse substantielle de la charge de travail du Greffe, et en particulier de ses Services linguistiques, un département qui s'acquitte de fonctions essentielles à la bonne exécution des missions fondamentales du Tribunal. La charge de travail globale des Services linguistiques s'est considérablement accrue depuis 2003, et il est manifeste au vu du volume de travail accompli par les deux traducteurs pour le français que les besoins de traduction sont très forts de l'anglais vers le français et que le personnel actuel ne suffit pas à l'absorber. Ainsi, pour les raisons indiquées aux paragraphes 27 à 29 du document, il est proposé qu'un nouveau poste de Traducteur/Réviseur pour le français (P-4) soit inscrit au budget pour 2025-2026. L'augmentation budgétaire correspondant au nouveau poste à la

l'effet des facteurs suivants : i)

Dépenses non renouvelables (p

-

dépenses

pu être compensé par des virements au sein du chapitre 3 (Dépenses de personnel), qui affichait un solde de 8 467 euros à la fin 2023.

41. Le Greffe s'est efforcé de maintenir les dépenses à un niveau faible aux chapitres suivants : 5 (Voyages autorisés), 7 (Dépenses de fonctionnement) et 9 (Achat de matériel). Ces efforts avaient permis d'économiser respectivement 32 354 euros, 183, 18 nTd [(qc 0]TJ 0 Tc 0 Tw 2.22 0 Td (8Tj 0.004 Tc -0.00 Tw dt9() 006 [(, 1)-12

49. J'ai plaisir à vous informer que, dans son rapport, le commissaire aux comptes a émis l'opinion selon laquelle, « *au vu des renseignements obtenus durant la vérification, les états financiers ci-*

54. Ceci conclut ma présentation des documents soumis à la Réunion des États Parties au titre du point 11 de l'ordre du jour. Je me tiens à votre disposition pour répondre à toute question relative à ces documents. Je vous remercie de votre attention.